REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 1 mars 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Ouverture de la pêche en rivières 2022: des mesures concrètes en faveur de la pêche et des milieux aquatiques

Toujours très prisée des Genevois et des Genevoises, la pêche en rivières ouvre le samedi 5 mars 2022. Les conditions sanitaires le permettant à nouveau, une cérémonie d'ouverture sera organisée en fin de matinée à la ferme de loisirs de la Gavotte. Les projets variés entrepris en faveur des poissons et des pêcheurs, sur le Rhône, l'Aire et le Foron font entrevoir une belle année. En point d'orgue, l'inauguration de la Maison de la pêche et de son écloserie au mois de juin.

Rendez-vous traditionnel, le premier samedi de mars lance la saison de la pêche en rivières. Un apéritif dînatoire à la ferme de la Gavotte donnera l'occasion aux récents détenteurs et détentrices de permis de pêche de rencontrer les amateurs de longue date et d'évoquer le plaisir de pêcher dans les rivières genevoises. L'événement se tiendra au bord de l'Aire, en présence du directeur de l'office cantonal de l'eau, M. Gilles Mulhauser, et du président de la commission cantonale de la pêche, M. Christophe Ebener.

Des cours d'eau genevois, le Rhône fait l'objet d'une attention particulière. Le fleuve bénéficie de deux mesures qui vont favoriser la pêche et la migration piscicole. La première concerne les pêcheurs en bateau, qui ont désormais à disposition une nouvelle rampe de mise à l'eau à Aïre. La seconde vise à améliorer la libre-circulation des poissons entre le Rhône et le Léman; SIG va prochainement lancer les travaux d'assainissement de la passe à poissons du Seujet.

L'enjeu est là: la biodiversité aquatique du Rhône doit être préservée, les amateurs en sont bien conscients. De fait, pêcheurs, SIG et autorités cantonales vont continuer de s'y employer. La protection d'espèces nobles telles que la truite de rivières et le corégone (féras) compte parmi les missions de la nouvelle Maison de la Pêche. Située à l'extrémité de la plage des Eaux-Vives, l'infrastructure dotée d'une écloserie sera inaugurée le samedi 18 juin 2022.

Les autorités ont pris leurs responsabilités. Elles ont formé un groupe de gouvernance avec les élus et les administrations des six communes traversées par le cours d'eau: Perly-Certoux, Bernex, Onex, Plan-Les-Ouates, Lancy et Confignon. Le milieu associatif, quant à lui, est invité à intervalles réguliers à participer à la mise en œuvre des actions. La pêche dans cette rivière est prolongée jusqu'à la fin novembre 2022 et les travaux de renaturation continuent à Perly-Certoux. Ils se termineront ce printemps. A la même époque, ceux du Foron à Puplinge seront achevés. Leur inauguration est prévue fin avril. A terme, les mesures seront favorables tant à la pêche et à la biodiversité qu'aux habitants et habitantes de la commune, préservés d'inondations potentielles.

Invitation aux médias

Les représentant-e-s des médias sont cordialement invité-e-s à participer à l'apéritif dînatoire d'ouverture de la pêche

le samedi 5 mars 2022 dès 11h30
à la ferme de loisirs de la Gavotte
138, chemin des Verjus, Onex

Accessible à toutes et tous, la pêche en rivières est encadrée afin de rester populaire et de préserver la diversité piscicole de notre canton. Un permis de pêche, annuel ou journalier ainsi que la tenue rigoureuse d'un carnet de pêche sont nécessaires.

Les infractions observées doivent être communiquées à l'inspection de la pêche au T. 022 388 55 53 ou à la centrale des gardes de l'environnement au T. 022 388 55 00. En dehors des heures d'ouverture des bureaux de l'administration, il faut appeler la police au numéro de téléphone 117.

En cas de pollutions ou de mortalité de poissons constatée, il faut impérativement téléphoner aux pompiers (SIS) au T. 118.

Pour toute question complémentaire:

- *M. Dimitri Jaquet, responsable cantonale de la pêche, DT, T. 022 388 55 33 ou 079 308 11 46, dimitri.jaquet@etat.ge.ch*
- *M. Francis Delavy, chargé de projets Renaturation de l'Aire et du Foron, DT, T. 022 546 74 52 ou 076 327 46 86, francis.delavy@etat.ge.ch*